

3

COMPTES ANNUELS 2019

3.1	COMPTE DE RÉSULTAT	80
3.2	BILAN	82
3.3	ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	84
3.3.1	Faits significatifs de l'exercice	84
3.3.2	Principes, règles et méthodes comptables	84
3.3.3	Commentaires, chiffres, et tableaux annexes	85
3.4	AUTRES INFORMATIONS SUR LES COMPTES ANNUELS	91
3.4.1	Information sur les délais de paiement de la Société	91
3.4.2	Résultats des cinq derniers exercices	92
3.5	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	93
3.6	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	96

3.1 Compte de résultat

Compte de résultat (en liste)

Rubriques (en milliers d'euros)	2019	2018
Ventes de marchandises	-	-
Production vendue (biens et services)	1 222,7	589,7
Chiffre d'affaires net	1 222,7	589,7
Production stockée	-	-
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	-	-
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts charges	-	-
Autres produits	0,0	-
Produits d'exploitation	1 222,7	589,7
Achats de marchandises	-	-
Variation de stock (marchandises)	-	-
Achats matières premières et autres approvisionnements	-	-
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)	-	-
Autres achats et charges externes	6 244,0	7 466,2
Impôts, taxes et versements assimilés	0,7	0,5
Salaires et traitements	-	-
Charges sociales	-	-
Dotations d'exploitation		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	-	-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	-	-
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	-	-
Pour risques et charges : dotations aux provisions	-	-
Autres charges	63,2	7,5
Charges d'exploitation	6 307,9	7 474,2
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(5 085,2)	(6 884,5)
Opérations en commun		
Bénéfice ou perte transférée	-	-
Perte ou bénéfice transféré	-	-
Produits financiers		
Produits financiers de participations	6 288,5	34 583,6
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	40,4	53,2
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Produits financiers	6 328,9	34 636,8
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	473,1	264,0
Intérêts et charges assimilées	13 945,6	8 881,1
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Charges financières	14 418,6	9 145,2
RÉSULTAT FINANCIER	(8 089,7)	25 491,7
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(13 174,9)	18 607,2

Rubriques (en milliers d'euros)	2019	2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	5,7	31,9
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
Produits exceptionnels	5,7	31,9
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0,9	0,8
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	550,6	
Charges exceptionnelles	551,5	0,8
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(545,8)	31,1
Participation des salariés aux résultats	-	-
Impôts sur les bénéfices	(16 247,9)	(16 098,8)
Total des produits	7 557,4	35 258,4
Total des charges	5 030,1	521,3
BÉNÉFICE OU PERTE	2 527,3	34 737,1

3.2 Bilan

Bilan actif

Rubriques (en milliers d'euros)	Montant Brut	Amortissements Provisions	31/12/2019	31/12/2018
Capital souscrit non appelé	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en-cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations corporelles				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en-cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations financières				
Participations	248 727,3	88 598,4	160 128,9	160 144,4
Créances rattachées à des participations	773 420,4	24 727,6	748 692,9	593 886,5
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
ACTIF IMMOBILISÉ	1 022 147,7	113 326,0	908 821,8	754 030,9
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	-	-	-	-
En-cours de production (biens et services)	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commande	-	-	-	-
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres	126 058,5	-	126 058,5	126 009,1
Capital souscrit - appelé, non versé	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : 47 886,48)	47,9	-	47,9	92,2
Disponibilités				
Disponibilités	97 826,6	-	97 826,6	101 655,8
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	42,5	-	42,5	99,0
ACTIF CIRCULANT	223 975,5		223 975,5	227 856,0
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-
Primes de remboursement des emprunts	2 021,4	-	2 021,4	2 388,5
Écarts de conversion actif	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	1 248 144,6	113 326,0	1 134 818,7	984 275,4

Bilan passif

Rubriques (en milliers d'euros)	2019	2018
Capital (dont versé 2 626,7)	2 626,7	2 626,7
Primes d'émission, de fusion, d'apport	76 253,6	76 253,6
Écarts de réévaluation	58,4	58,4
Réserve légale	262,6	262,6
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	26,8	26,8
Autres	4 778,6	4 778,6
Report à nouveau	214 453,3	179 716,0
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	2 527,3	34 737,1
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
CAPITAUX PROPRES	300 987,3	298 459,9
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	550,6	
PROVISIONS	550,6	
Produits des émissions de titres participatifs	-	-
Avances conditionnées	-	-
AUTRES FONDS PROPRES		
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	355 087,2	355 087,2
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	150 204,7	109 172,3
Emprunts et dettes financières diverses	327 883,4	221 453,6
Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours	-	-
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	105,4	94,9
Dettes fiscales et sociales		
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	-	7,5
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	-	-
DETTES	833 280,7	685 815,5
Écarts de conversion passif	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	1 134 818,7	984 275,4

3.3 Annexe aux comptes annuels

Code de commerce articles L 123-13 à L. 123-21 et R 123-195 à R 123-198, Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983, règlement ANC 2015-05 du 2 juillet 2015 homologué par arrêté du 28 décembre 2015 et règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 homologué par arrêté du 29 décembre 2016.

La société ALTAREIT est contrôlée par la société ALTAREA à 99,86 % et regroupe les activités de promotion pour compte de tiers du groupe Altarea Cogedim et ses activités de diversification.

La société ALTAREIT est cotée sur le marché réglementé d'Euronext Paris SA, compartiment B. Des comptes consolidés ont été établis pour la première fois au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

La société ALTAREIT est la société tête de groupe du régime fiscal intégré depuis le 1^{er} janvier 2009.

Cette annexe est établie en milliers d'euros. Ces comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance le 2 mars 2020 après examen par le conseil de surveillance.

3.3.1 Faits significatifs de l'exercice

Néant.

3.3.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France. Les comptes annuels sont établis suivant le plan comptable 2014 adopté par le Comité de réglementation comptable (CRC) dans son règlement 2014-03 le 5 juin 2014 et modifié par le règlement de l'ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 et homologué par arrêté ministériel du 29 décembre 2016.

Les principes et méthodes comptables sont identiques à ceux appliqués pour l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Aucune modification de la présentation des comptes n'est intervenue.

Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-après.

Titres de participation

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les titres de participation sont susceptibles d'être dépréciés lorsque leur valeur comptable présente un écart négatif significatif par rapport à leur valeur d'utilité pour l'entreprise, cette dernière étant appréciée en fonction de critères multiples tels que l'actif net réévalué, la rentabilité, les perspectives de rentabilité, les perspectives de développement à long terme et la conjoncture. Il est tenu compte de la valeur de marché des actifs détenus par les filiales ou sous filiales.

Créances rattachées aux participations

Les créances rattachées aux participations ou les créances rattachées à des participations indirectes de la Société sont comptabilisées à leur valeur d'apport ou à leur valeur nominale.

Les créances présentant un risque total ou partiel de non recouvrement sont dépréciées en tenant compte, notamment, des caractéristiques de l'avance, de la capacité de remboursement de la filiale et de ses perspectives d'évolution.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles sont constituées de créances Groupe.

Les créances présentant un risque total ou partiel de non-recouvrement sont inscrites au compte clients douteux. Les dépréciations sont déterminées client par client sous déduction du dépôt de garantie, en prenant en compte notamment l'ancienneté de la créance, l'avancement des procédures engagées et les garanties obtenues.

Actions propres

Les actions propres sont enregistrées dans les comptes suivants :

- immobilisations financières lorsqu'elles sont détenues à des fins de réduction de capital ;
- valeurs mobilières de placement :
 - lorsqu'elles sont affectées au « contrat de liquidité » confié à un mandataire en vue de favoriser la liquidité des titres et la régularité de leurs cotations, ou
 - lorsqu'elles sont détenues dans la perspective d'une livraison aux salariés de la Société ou de ses filiales.

Elles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Pour déterminer la valeur brute des actions propres cédées, la méthode FIFO est utilisée.

Si la valeur des actions propres affectées au contrat de liquidité est inférieure à leur valeur d'acquisition, ces actions font l'objet d'une dépréciation.

Les actions propres détenues en vue de leur livraison à ses propres salariés font l'objet d'une provision calculée au prorata de la période d'acquisition écoulée. Les actions propres détenues en vue de leur livraison aux salariés de ses filiales ne font pas l'objet d'une dépréciation dans la mesure où le coût de ces actions propres égal au prix de revient des actions augmenté, le cas échéant de frais de gestion, sera refacturé au moment de leur livraison aux salariés de ses filiales. Ces règles suivent le règlement du CRC n° 2008-15 du 4 décembre 2008.

Autres valeurs mobilières de placement

Les comptes à terme sont comptabilisés au bilan pour leur valeur nominale, sur la durée des placements.

Frais de mise en place des emprunts

Les frais de mise en place des emprunts sont comptabilisés en charges. Les primes de remboursement des emprunts obligataires sont étalées sur la durée de vie des emprunts.

Provisions

Conformément au règlement 2000-06 du Comité de Réglementation Comptable relatif aux passifs, les provisions sont définies comme des passifs représentant une obligation probable ou certaine qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie attendue et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

3.3.3 Commentaires, chiffres, et tableaux annexes

3.3.3.1 Notes sur le bilan actif

3.3.3.1.1 Immobilisations financières

Tableau des immobilisations financières brutes

Immobilisations financières (en milliers d'euros)	31/12/2018	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Titres de participations	248 727,3	–	–	248 727,3
Créances financières	618 523,6	1 362 719,9	1 207 823,0	773 420,4
Créances rattachées à des participations	618 523,6	1 362 719,9	1 207 823,0	773 420,4
Prêts et autres immobilisations	–	–	–	–
TOTAL	867 250,9	1 362 719,9	1 207 823,0	1 022 147,7

L'évolution du poste « Créances rattachées à des participations » est notamment liée à l'évolution de la créance Alta Faubourg (en augmentation de 76 256 milliers d'euros) et à celle de Cogedim (en augmentation de 78 550 milliers d'euros).

Le tableau des filiales et participations indique en dernière page de ce document le détail des participations par filiale.

3.3.3.1.2 Créances

Tableau des provisions des immobilisations financières

Dépréciations (en milliers d'euros)	31/12/2018	Augment. de l'exercice	Diminutions de l'exercice		31/12/2019
		Dotations	Provisions devenues sans objet	Provisions utilisées	
Dépréciations des titres de participation	88 582,9	15,5	–	–	88 598,4
Dépréciations des autres immobilis. financières	24 637,1	90,5	–	–	24 727,6
Autres dépréciations	–	–	–	–	–
TOTAL	113 220,0	106,0	–	–	113 326,0

Tableau des créances

Créances (en milliers d'euros)	Montant brut 2019	Provision	Montant net 2019	Montant net 2018
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	126 101,0	–	126 101,0	126 108,0
Personnel et comptes rattachés	–	–	–	–
Avances et acomptes	–	–	–	–
État, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	2 378,8	–	2 378,8	1 821,3
État, autres collectivités : créances diverses	1 450,9	–	1 450,9	4 262,1
Groupe et associés	122 228,8	–	122 228,8	119 925,5
Débiteurs divers	–	–	–	0,1
Charges constatées d'avance	42,5	–	42,5	99,0
TOTAL	126 101,0	–	126 101,0	126 108,0

Tableau de ventilation des créances par échéance

Créances (en milliers d'euros)	Montant brut 2019	à 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Créances clients et comptes rattachés	-	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
État, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	2 378,8	2 378,8	-	-
État, autres collectivités : créances diverses	1 450,9	1 450,9	-	-
Groupe et associés	122 228,8	122 228,8	-	-
Débiteurs divers	-	-	-	-
Charges constatées d'avance	42,5	42,5	-	-
TOTAL	126 101,0	126 101,0	-	-

3.3.3.1.3 Produits à recevoir

Néant.

3.3.3.1.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont composées d'actions propres pour un montant de 48 milliers d'euros.

Valeurs mobilières de placement

Valeurs mobilières de placement (en milliers d'euros)	31/12/2018	Augmentation	Diminution	Provisions	31/12/2019
Actions propres	92	37	81	-	48
TOTAL	92	37	81	-	48
Nb Actions	194	81	169	-	106

Au 31 décembre 2019, les actions propres sont constituées d'actions destinées à l'animation du cours.

3.3.3.2 Notes sur le bilan passif

3.3.3.2.1 Capitaux propres

Tableau d'évolution des capitaux propres

Capitaux propres (en milliers d'euros)	31/12/2018	Affectation	Réduction capital, frais d'émission	Augment. capital et apports	Résultat 2019	31/12/2019
Capital social	2 626,7	-	-	-	-	2 626,7
Prime d'émission/apport/écart de réévaluation	76 312,0	-	-	-	-	76 312,0
Réserve légale	262,6	-	-	-	-	262,6
Réserve disponible	4 805,4	-	-	-	-	4 805,4
Report à nouveau	179 716,2	34 737,1	-	-	-	214 453,3
Résultat de l'exercice	34 737,1	(34 737,1)	-	-	2 527,3	2 527,3
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-
TOTAL	298 460,1	-	-	-	2 527,3	300 987,3

Le capital au 31 décembre 2019 s'élève à 2 626,7 milliers d'euros divisé en 1 750 487 actions de valeur nominale de 1,50 € chacune et de 10 parts de commandité au nominal de 100 euros.

3.3.3.2 Provisions

Tableau des Provisions pour Risques et Charges

Provisions pour risques & charges (en milliers d'euros)	31/12/2018	Augment. de l'exercice	Diminutions de l'exercice		31/12/2019
		Dotation	Provisions devenues sans objet	Provisions utilisées	
Provisions pour litiges	-	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-	-
Provisions pour impôts	-	547,7	-	-	547,7
Autres provisions pour risques et charges	-	2,9	-	-	2,9
TOTAL	-	550,6	-	-	550,6

3.3.3.3 Emprunts et autres dettes

Tableau de ventilation des dettes par échéance

Emprunts et autres dettes (en milliers d'euros)	31/12/2019	à 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	31/12/2018
Dettes financières	833 175,3	353 175,3	130 000,0	350 000,0	685 713,1
Autres emprunts obligataires	355 087,2	5 087,2	-	350 000,0	355 087,2
Emprunts bancaires	150 204,7	20 204,7	130 000,0	-	109 172,3
Emprunts et dettes financières divers	315 000,0	315 000,0	-	-	212 090,8
Groupe et associés	12 883,4	12 883,4	-	-	9 362,8
Autres dettes	-	-	-	-	-
Dettes et autres dettes	105,4	105,4	-	-	102,4
Fournisseurs et comptes rattachés	105,4	105,4	-	-	94,9
Dettes Personnel et organismes sociaux	-	-	-	-	-
Dettes fiscales	-	-	-	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-	7,5
Produits constatés d'avance	-	-	-	-	-
TOTAL	833 280,7	353 280,7	130 000,0	350 000,0	685 815,5

Les emprunts et les dettes financières divers correspondent à des billets de trésorerie et des titres négociables à moyen terme.

Tableau des primes de remboursements des obligations

Variation de l'amortissement sur la prime (en milliers d'euros)	31/12/2018	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Prime de remboursement des obligations	2 388,5	-	367,1	2 021,4
TOTAL	2 388,5	-	367,1	2 021,4

L'emprunt obligataire a fait l'objet d'une prime d'émission, amortie sur la durée de l'emprunt et à hauteur de 367 milliers d'euros au titre de l'exercice 2019.

Au 31 décembre 2019, les emprunts bancaires hors intérêts courus s'élèvent à 150 millions d'euros.

Tableau des charges à payer dans les postes de bilan

Charges à payer inclus dans les postes du bilan (en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts et dettes financières	5 291,9	5 259,4
Fournisseurs et comptes rattachés	54,4	94,9
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Impôts, taxes et versements assimilés	-	-
Charges de personnel	-	-
Disponibilité, banque – charges à payer	-	-
Divers	-	7,5
TOTAL	5 346,3	5 361,8

3.3.3.3 Notes sur le compte de résultat

3.3.3.3.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué principalement de *management fees* facturés à ses filiales Cogedim et Alta Faubourg pour respectivement 1 146 milliers d'euros et 76 milliers d'euros.

Tableau de ventilation du chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires (en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Prestations de services	1 222,7	589,7
Autres	-	-
TOTAL	1 222,7	589,7

3.3.3.3.2 Charges d'exploitation

Tableau de détail des charges d'exploitation

Charges d'exploitation (en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Charges d'activité courante	12,6	6,3
Commissions et honoraires	3 942,7	3 485,3
Publicité et relations publiques	50,0	53,2
Services bancaires et comptes assimilés	2 209,6	3 921,5
Impôts & taxes	0,7	0,5
Autres charges	92,3	7,5
CHARGES D'EXPLOITATION	6 307,9	7 474,3

Les commissions et honoraires correspondent notamment à la rémunération de la gérance d'Altafi 2 pour un montant total de 1 000 milliers d'euros ainsi qu'à des prestations de services de la société Altarea Management, société prestataire et filiale à 100 % d'Altarea pour un montant de 2 680 milliers d'euros.

L'ensemble des transactions fait l'objet de conventions courantes entre les sociétés.

Le montant global des jetons de présence versé aux membres du conseil de surveillance en 2019 s'élève à 62,5 milliers d'euros et est enregistré en « Autres charges ».

3.3.3.3 Résultat financier

Tableau du résultat financier

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Produits financiers		
■ Dividendes	4 000,0	31 640,0
■ Produits de comptes courants	2 288,5	2 943,6
■ Autres Intérêts et produits assimilés	40,4	53,2
■ Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	-	-
■ Différences positives de change	-	-
■ Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL	6 328,9	34 636,8
Charges financières		
■ Dotations financières aux amortissements, provisions et dépréciations	473,1	264,0
■ Intérêts et charges assimilées	13 945,6	8 881,1
■ Différences négatives de change	-	-
■ Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL	14 418,6	9 145,2
RÉSULTAT FINANCIER	(8 089,7)	25 491,7

Les produits financiers 2019 correspondent principalement aux dividendes versés par Cogedim SAS pour un montant de 2 000 milliers d'euros, aux dividendes versés par Alta Faubourg SAS pour un montant de 2 000 milliers d'euros et à des produits de compte courant pour un montant de 2 288 milliers d'euros.

Les charges financières correspondent principalement aux intérêts sur emprunt pour un montant de 12 651 milliers d'euros.

Les dotations financières correspondent principalement à la dépréciation des créances de la société Alta Penthièvre pour un montant de 90 milliers d'euros et à l'amortissement de la prime d'émission pour un montant de 367 milliers d'euros.

3.3.3.4 Résultat exceptionnel

Tableau du résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels		
■ Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
■ Produits exceptionnels sur opérations en capital	5,7	31,9
■ Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
TOTAL	5,7	31,9
Charges exceptionnelles		
■ Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-
■ Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0,9	0,8
■ Dotations exceptionnelles aux amortissements, provisions et dépréciations	550,6	-
TOTAL	551,5	0,8
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(545,8)	31,1

3.3.3.4 Autres informations

Transactions effectuées par la Société avec des sociétés liées non conclues aux conditions normales de marché

La Société n'a pas effectué de transactions avec des parties liées qui soient significatives et qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

Ventilation de la charge d'impôt

	Résultat avant impôt	Produit d'intégration fiscale	Impôt IS	Résultat net
Résultat courant avant impôt	(13 174,9)	(20 506,9)	4 258,9	3 073,1
Résultat exceptionnel	(545,8)	-	-	(545,8)
TOTAL	(13 720,7)	-	4 258,9	2 527,3

Le produit d'impôt constaté au 31 décembre 2019 est d'un montant net de 16 248 milliers d'euros. Il est constitué d'un produit d'intégration fiscale de 20 507 milliers d'euros, correspondant aux contributions des filiales et à une charge d'impôt d'un montant de 4 259 milliers d'euros (charge d'impôt du Groupe intégré de

Situation fiscale

La société Altareit est membre d'un groupe fiscal intégré depuis le 1^{er} janvier 2009 dont elle est tête de groupe.

Le principe retenu est que les filiales doivent constater dans leurs comptes, durant toute la période d'intégration, une charge d'impôt identique à celle qu'elles auraient constatées si elles avaient été imposées séparément.

Le montant du déficit transféré à Altareit par ses filles s'élève à 48 724 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

4 262 milliers d'euros sous déduction d'un produit de crédit d'impôt de 3 milliers d'euros).

En absence d'intégration fiscale, la société Altareit n'aurait pas supporté de charge d'impôt.

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

	31/12/2018	Variations	31/12/2019
Allègements	-	+	-
Organic	-	-	-
Déficit fiscal	(319 459,6)	-	(261 721,4)
Base Totale	(319 459,6)	-	(261 721,4)
IMPÔT OU ÉCONOMIE D'IMPÔT (28 %)	(89 448,7)	-	(73 282,0)

Les déficits fiscaux indiqués correspondent à la somme des déficits des sociétés membres de l'intégration fiscale.

Identité de la société mère consolidant les comptes

La Société est consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés de la société Altarea SCA (RCS PARIS 335 480 877) dont le siège social se situe 8, avenue Delcassé 75008 Paris. Les états financiers consolidés de cette société sont disponibles au siège social de la Société.

Événements postérieurs à la clôture

Néant.

Engagements hors bilan

Engagements reçus

La société Altarea SCA s'est portée caution des emprunts contractés par Altareit. Le montant nominal tiré est de 150 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Engagements donnés

La société Altareit SCA s'est porté garante envers diverses sociétés du Groupe pour des paiements à terme de terrain et des garanties financières d'achèvement. Ces garanties représentent 107 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Instruments financiers

Néant.

3.3.3.5 Tableau des filiales et participations

Filiales et participations

Sociétés	Capital	Capitaux propres autre que le capital	Quote-part détenue	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts et avances consentis	Valeur nette des prêts et avances consentis	Résultats du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société	CAHT
FILIALES (+ 50 %)										
ALTA FAUBOURG	15 000,0	312 100,3	100 %	44 294,3	44 294,3	169 817,4	169 817,4	59 183,5	2 000,0	-
COGEDIM SAS	30 000,0	152 071,5	100 %	115 750,0	115 750,0	578 875,4	578 875,4	30 189,8	2 000,0	-
ALTA PENTHIÈVRE	2,0	(24 731,1)	100 %	88 582,9	-	24 727,6	-	(88,4)	-	-
ALTA PERCIER	1,0	83,5	100 %	100,0	84,5	-	-	(3,1)	-	-
PARTICIPATIONS (10 À 50 %)										
TOTAL	-	-	-	248 727,3	160 128,9	773 420,4	748 692,9	-	-	-

3.4 Autres informations sur les comptes annuels

3.4.1 Information sur les délais de paiement de la Société

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice écoulé dont le terme est échu (articles D. 441-4 et A.441-2 du Code de commerce).

	Factures reçues non réglées au 31/12/2018 dont le terme est échu					Total 1 jours et +	Factures émises non réglées au 31/12/2018 dont le terme est échu					Total 1 jours et +
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus		0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	1					-						-
Montant total des factures concernées (TTC)	-	50 957	-	-	-	50 957-	-	-	-	-	-	-
% du montant total des achats TTC de l'exercice	-	0,76 %	-	-	-	0,76 %						
% du montant total du CA TTC de l'exercice							-	-	-	-	-	-
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées de retard de paiement												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues (TTC)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement (délais contractuels ou légaux)												
Délais de paiement de référence				légaux					légaux			

3.4.2 Résultats des cinq derniers exercices

Nature des indications	2019	2018	2017	2016	2015
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	2 626 731	2 626 731	2 626 731	2 626 731	2 626 731
Nombre d'actions	1 750 487	1 750 487	1 750 487	1 750 487	1 750 487
■ ordinaires	-	-	-	-	-
■ à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
Nombre maximum d'actions à créer					
■ par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
■ par droit de souscription	-	-	-	-	-
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 222 705	589 667	471 802	694 564	644 655
Résultat avant impôt, participation, dot, amortissements et provisions	(12 697 010)	18 902 316	(1 127 280)	3 430 821	28 969 383
Impôts sur les bénéfices	(16 247 946)	(16 098 813)	(7 302 191)	(12 121 240)	(18 459 103)
Participation des salariés	-	-	-	-	-
Dot. Amortissements et provisions	1 023 684	264 026	(4 039 351)	2 206 654	26 388 709
Résultat net	2 527 252	34 737 104	10 214 263	13 345 408	21 049 215
Résultat distribué	-	-	-	-	-
RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot, amortissements, provisions	2,03	20,00	3,53	8,88	27,1
Résultat après impôt, participation dot, amortissements et provisions	1,44	19,84	5,84	7,62	12,02
Dividende versé par action (en €)	-	-	-	-	-
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	-	-	-	-	-
Masse salariale	-	-	-	-	-
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	-	-	-	-	-

3.5 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'Assemblée Générale de la société Altareit,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Altareit relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Evaluation des titres de participation et des créances rattachées à des participations

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les titres de participation et les créances rattachées à des participations figurant au bilan au 31 décembre 2019 pour un montant net de M€ 909, représentent un des postes les plus importants du bilan (80 % de l'actif). Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité. Les créances rattachées à des participations sont comptabilisées à leur valeur d'apport ou à leur valeur nominale.</p> <p>Comme indiqué dans la note 3.3.2 « Principes et méthodes comptables » aux paragraphes « Titres de participation » et « Créances rattachées aux participations » de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité des titres de participation est appréciée par la direction en fonction de critères multiples, tels que l'actif net réévalué, la rentabilité, les perspectives de rentabilité, les perspectives de développement à long terme et la conjoncture. Il est tenu compte de la valeur de marché des actifs détenus par les filiales ou sous-filiales. Les créances présentant un risque total ou partiel de non recouvrement sont dépréciées, en tenant compte notamment des caractéristiques de l'avance, de la capacité de remboursement de la filiale et de ses perspectives d'évolution.</p> <p>L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (situation nette réévaluée) ou à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité ou de développement à long terme et conjoncture économique dans les pays considérés).</p> <p>Compte tenu du poids des titres de participation au bilan, de la complexité des modèles utilisés et de leur sensibilité aux variations de données et des hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, nous avons considéré l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées à des participations comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du processus de détermination de la valeur d'utilité des titres de participation.</p> <p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ prendre connaissance des méthodes d'évaluation utilisées et des hypothèses sous-jacentes à l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation ; ■ rapprocher l'actif net retenu par la direction dans ses évaluations avec les données sources issues des comptes des filiales ayant fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques, le cas échéant, et examiner les éventuels ajustements opérés ; ■ tester, par sondages, l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues ; ■ recalculer, par sondages, les dépréciations enregistrées par la société. <p>Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également, le cas échéant, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées à des participations au regard des analyses effectuées sur les titres de participation ; ■ examiner la nécessité de comptabiliser une provision pour risques dans les cas où la société est engagée à supporter les pertes d'une filiale présentant des capitaux propres négatifs.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Altareit par votre assemblée générale du 2 juin 2008.
Au 31 décembre 2019, nos deux cabinets étaient dans la douzième année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 23 mars 2020

Les commissaires aux comptes

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International

Laurent Bouby

Associé

ERNST & YOUNG Audit

Anne Herbein

Associée

3.6 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

À l'assemblée générale de la société Altareit,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 226-2 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 226-2 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 226-10 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 23 mars 2020

Les commissaires aux comptes

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International

Laurent Bouby

Associé

ERNST & YOUNG Audit

Anne Herbein

Associée